ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 218

présenté par M. Hamel

ARTICLE 4

Dans la première phrase de l'alinéa 11 de cet article, substituer aux mots :

« le directeur des services fiscaux »,

les mots:

« les services des impôts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.